

# M O D I F I C A T I O N N ° 3 D U P . L . U D E R I O R G E S

## EXAMEN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Suite à l'envoi du dossier de consultation dans le cadre de la modification n°3 du PLU de la ville de Riorges :

- 3 avis sont parvenus dans les délais qui ont été suspendus pendant la période de confinement pour s'achever au 16 juillet 2020 (Chambre d'Agriculture, Ville de Mably, Département de la Loire)
- 0 avis sont parvenus hors délais.

La présente note vise à présenter les réponses de la commune aux observations exprimées par les Personnes Publiques Associées lors de leur consultation. Elle est jointe au dossier d'enquête publique - ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées - pour informer le public des changements que la commune souhaite apporter au dossier de PLU avant approbation suite aux observations faites par les Personnes Publiques Associées.

*(Nota bene : ne sont reprises ci-après que les observations qui appellent une réponse de la commune, et cela pour tous les PPA)*

**Avis de l'Etat : réputé favorable**

**Avis de la DDT de la Loire : réputé favorable**

**Avis du Conseil Régional : réputé favorable**

**Avis du Conseil Départemental : favorable**

**Avis de Roannais Agglomération : réputé favorable**

**Avis du SYEPAR : réputé favorable**

**Avis de la Chambre d'Agriculture : 1 observation**

**La Chambre d'Agriculture a formulé les remarques suivantes :**

- **Chapeau introductif de l'article 11 commun à toutes les zones**

La Chambre d'Agriculture demande à ce que la nouvelle réglementation « les constructions ou installations en tôle et fibrociment sont interdites » ne s'applique pas aux bâtiments agricoles.

### **La position de la commune**

La commune de Riorges indique que dans un souci de cohérence, de traitement homogène des bâtiments à l'échelle du territoire et de préservation du paysage et de l'environnement, l'interdiction sera maintenue.

**Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie : réputé favorable**

---

**Avis de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : réputé favorable**

---

**Avis du Syndicat d'Etude et d'Elimination des Déchets du Roannais : réputé favorable**

---

**Avis de Roannaise de l'Eau : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie de Pouilly-les-Nonains : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie de Saint-Romain-la-Motte : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie de Roanne : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie de Mably : favorable**

---

**Avis de la Mairie de Villerest : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie d'Ouches : réputé favorable**

---

**Avis de la Mairie de Saint-Léger-sur-Roanne : réputé favorable**

---

**Avis de GRDF : réputé favorable**

---

**Avis de ENEDIS : réputé favorable**

---

**Avis de RTE : réputé favorable**

---

**Avis du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire : réputé favorable**

---